conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L UFI : 9027-G0F6-600D-H7XD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Téléphone

: Produit d'entretien

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU

Route de l'Orme des Merisiers

91190 Saint-Aubin : +330169189500 : +330169288965

Téléfax Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

responsable/émettrice

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-

isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6]

(3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Composants	1	1	
Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 % Skin Irrit. 2; H315 >= 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 3 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 % Aquatic Acute 1; H400 >= 25 % Aquatic Chronic 2; H411 >= 25 % Aquatic Chronic 3; H412 2,5 - < 25 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg	>= 0,0025 - < 0,025
masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:	55965-84-9 613-167-00-5	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Facteur M (Toxicité	>= 0,0002 - < 0,0015

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 0,6 % Skin Irrit. 2; H315 0,06 - < 0,6 % Eye Irrit. 2; H319 0.06 - < 0.6 %Skin Sens. 1; H317 >= 0,0015 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 100,0 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 300 mg/kg

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers

secours.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de

combustion.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Date de révision 18.11.2023 Version 1.9 Date d'impression 22.01.2024

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et Moyens d'extinction appropriés

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la :

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement cours d'eau.

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Balayer et enlever à la pelle.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

sans danger Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en :

commun

Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions. Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit d'entretien

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
DEGEE, 2-(2-	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	50 mg/kg
ethoxyethoxy)ethanol		peau	systémiques	
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	37 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	18,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	9 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	18 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	37 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

			systémiques	
isobutyric acid, monoester with 2,2,4- trimethylpentane-1,3- diol	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	13,9 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	49 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	8,33 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	14,5 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	8,33 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
DEGEE, 2-(2-ethoxyethoxy)ethanol	Eau douce	0,74 mg/l
	Eau de mer	0,074 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,47 mg/kg
	Sédiment marin	0,274 mg/kg
	Sol	0,15 mg/kg
	STP	500 mg/l
	intermittent release	10 mg/l
isobutyric acid, monoester with 2,2,4-trimethylpentane-1,3-diol	Eau douce	0,015 mg/l
	Eau de mer	0,0015 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,17 mg/kg
	Sédiment marin	0,017 mg/kg
	Sol	0,13 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

Protection des yeux/du visage : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : blanc
Odeur : très faible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 8,4, 100 %

à 20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
Point d'éclair : ne forme pas d'étincelles
Taux d'évaporation : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible Vitesse de combustion Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible Densité 1,022 g/cm3 à 20 °C

Hydrosolubilité : Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible
Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible
octanol/eau

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

BENZISOTHIAZOLINONE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.150 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité

aiguë

DL50 (Rat): 1.193 mg/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle): 784 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

DL50 (Rat): 490 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,25 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat): 0,5 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OPPTS 870.1300

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 4.115 mg/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

BPL: oui

DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:

55965-84-9:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 100,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité

aiguë

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

DL50 (Rat): 64 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,171 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat): 0,17 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 92,4 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité

aiguë

DL50 dermal (Rat): 87 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

BENZISOTHIAZOLINONE:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

BENZISOTHIAZOLINONE:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

BENZISOTHIAZOLINONE:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:

55965-84-9:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one BENZISOTHIAZOLINONE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 16,0 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,18 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): env. 16,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

BPL: oui

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,21 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 215

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,1 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 32,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,94 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,643 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

CE50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,9893 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

BPL: oui

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1,02 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 12 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024 Version 1.9

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,04 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE100 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,067 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,027 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour

le milieu aquatique)

Toxicité pour les EC20 (boue activée): 3,3 mg/l microorganismes

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 13 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,21 mg/l

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE ligne directrice 215

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: 1,2 mg/l

Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia (Daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone

55965-84-9:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 14,8 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,188 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,22 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,098 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Toxicité pour la daphnie et les CE50 (Daphnia (Daphnie)): 8 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

autres invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,126 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

(Daphnia (Daphnie)): 0,004 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,16 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,67 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,027 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,0052 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,00064 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0012 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,048 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,0052 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: ISO 10253

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,00064 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: ISO 10253

Facteur M (Toxicité aiguë pour

le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les microorganismes

EC20 (boue activée): 0,97 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 7,92 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

0,098 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,004 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

100

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one **BENZISOTHIAZOLINONE:**

Biodégradabilité Type de Test: Biodégradation primaire

> Résultat: Biodégradable Biodégradation: > 90 %

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone

55965-84-9:

Biodégradabilité Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: ÓECD 301 D

Inoculum: boue activée Biodégradation: > 80 %

Méthode: OCDE ligne directrice 303A Remarques: Devrait être biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one **BENZISOTHIAZOLINONE:**

Bioaccumulation Espèce: Poisson

> Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,4

5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone

55965-84-9:

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 3,6

Coefficient de partage: n-

log Pow: -0,71 - 0,75

octanol/eau Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou

plus.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one BENZISOTHIAZOLINONE:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone

55965-84-9:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets Le code européen des déchets

08 02 99

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le Remarques

transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

: Non applicable

Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur : Non applicable

le marché et à l'utilisation de certaines substances

dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

(Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE Non applicable

du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des

dangers liés aux accidents

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques

liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés organiques volatils (COV)

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 4,54 %

173,71 g/l

contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 4,54 %

46,49 g/l

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: <5% Agents de surface non ioniques, PHENOXYETHANOL,

BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE,

METHYLISOTHIAZOLINONE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H310 : Mortel par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

H315
H317
Peut provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution: PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique: PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire Classification du mélange:

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



LONGLIFE DIAMOND 2 X 5 L

WM 0716060 Numéro de commande: 0716060

Version 1.9 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 22.01.2024

500000005655